



LIGUE HAUTS-DE-FRANCE

EQUITATION

Saison 2024 – 2025

🏠 26 rue Jacques Prévert, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

☎ 06.09.98.92.70 / 06.14.07.99.26

✉ hautsdefrance@sport-u.com

🌐 www.sport-u-hautsdefrance.com

📷 ffsu_lille / ffsu_amiens

1 – CALENDRIER HAUTS-DE-FRANCE

EPREUVES	DATES	LIEUX	ENGAGEMENTS
J/F/M HUNTER, épreuve qualificative	20 mars 2025	Centre équestre de Picardie	19 mars 2025
DRESSAGE, épreuve qualificative	27 mars 2025	Centre équestre de Picardie	26 mars 2025
Championnat de France Universitaire d'Equitation	Du 18 au 20 mai 2025	Nancy (Grand- Est)	18 avril 2025

IMPORTANT - POUR LES ENGAGEMENTS

Vous devez **OBLIGATOIREMENT** présenter votre licence 2024/2025 et votre carte étudiante au secrétariat lors de votre arrivée sur le site.

2 – ADRESSES ET MOYENS D'ACCES COMPETITION H-D-F D'EQUITATION

CENTRE EQUESTRE DE PICARDIE

Route de Cottenchy – 80440 – BOVES

Merci de ne pas contacter les centres équestres directement mais de passer par la LHDFSU par mail : amiens@sport-u.com

3 – REGLEMENT

Les épreuves citées au calendrier ne sont ouvertes qu'aux étudiants titulaires de la Licence FF Sport U 2024/2025.

Il sera fait **un contrôle rigoureux** des licences lors des engagements. La présentation de la licence FF Sport U 2024/2025 (via un smartphone ou impression papier) est **OBLIGATOIRE** sur les lieux de la compétition accompagnée de la carte étudiante. Les AS peuvent éditer une liste de leurs étudiants licenciés via le site www.sport-u-licences.com.

Il est rappelé que les cavaliers doivent avoir un **comportement exemplaire** en respectant en particulier les chevaux (soins, entretien...), le matériel mis à disposition, l'ensemble des acteurs de la compétition et le règlement intérieur de chaque centre. La représentante de la ligue Hauts-De-France du Sport Universitaire en charge de l'activité est la garante du règlement et de l'application de celui-ci.

La tenue règlementaire de concours (pantalons blancs, veste et gants), même si elle n'est pas exigée partout, est **fortement recommandée**. Seuls les vêtements sobres et sans capuche (pantalons noirs ou gris, veste de ville) ou aux couleurs des écoles et universités représentées seront acceptés en remplacement.

Pour la finale de dressage les gants sont obligatoires.

IL EST INTERDIT D'APPORTER SON PROPRE MATÉRIEL.

LES ENTRAINEURS PERSONNELS NE PEUVENT PAS COACHER LEURS ETUDIANTS LORS DE LA COMPETITION Y COMPRIS A LA DETENTE. Seuls les autres cavaliers participants peuvent donner des conseils y compris lorsqu'ils ne sont pas de la même école. En CSO, seuls les moniteurs du centre équestre d'accueil sont habilités à coacher.

En cas de non-respect du règlement, la commission de discipline sera saisie.

4 – ENGAGEMENTS

Les engagements doivent se faire directement en ligne au moyen des liens sur la page [EQUITATION](#) de notre site Internet.

A nous retourner impérativement avant la date indiquée sur le calendrier de la présente circulaire, aucune dérogation ne sera acceptée sous aucun prétexte.

ATTENTION : le nombre de places étant limité dans certaines épreuves, voici les modalités d'inscription : Le formulaire vous permettra d'inscrire un nombre limité de cavaliers ainsi que certains cavaliers en liste d'attente. Les engagements se font par ordre chronologique d'inscription sur le formulaire. Pour le Hunter, les cavaliers ayant participé à une épreuve de dressage seront prioritaires.

La liste des inscrits définitifs sera publiée sur la page « équitation » du site de la Ligue des Hauts-de-France du Sport Universitaire.

Les désistements pourront être pris en compte jusqu'au mercredi soir précédent la compétition.

La détermination des niveaux (1ère ou 2ème épreuve) est effectuée en fonction du niveau fédéral (Galop FFE). L'épreuve 1 est ouverte à partir du galop 4 jusqu'au galop 6 et l'épreuve 2 est EXCLUSIVEMENT réservée au galop 7. Les responsables de l'organisation se réservent le droit de déclasser un concurrent qui n'a pas le niveau requis.

Tout cavalier qui obtiendrait une moyenne en dressage inférieure à 60% verra son cas étudié par une commission, composée de la directrice régionale, du juge de la compétition et d'un moniteur. La commission décidera discrétionnairement de déclasser le cavalier sur l'épreuve inférieure ou de le garder dans l'épreuve dans laquelle il a concouru.

5 – REGLEMENT TECHNIQUE DRESSAGE

Un tirage au sort a lieu avant chaque épreuve, qui pourra être adapté au gabarit du cavalier pour le bien être des équidés. Chaque cavalier tire un papier qui lui indique son numéro de passage dans l'épreuve et lui permet de connaître le nom du cheval qu'il montera. Chaque cheval peut être monté au maximum par 3 cavaliers.

L'équipement du cheval est déterminé par le centre équestre et par le règlement FFE de la discipline concernée

L'ordre de passage : 2^{ème} épreuve (galop 7) puis 1^{ère} épreuve (galop 4 à 6)

Les textes des reprises sont les textes réglementaires de la Fédération Française d'Equitation. Le niveau de reprise (voir tableau ci-dessous) sera précisé au regard du club d'accueil et de la cavalerie

1 ^{ère} épreuve	2 ^{ème} épreuve
GALOPS 4 à 6 (inclus)	GALOP 7 et au-delà
Reprise Club 3 Grand Prix Reprise Club 2 Grand Prix	Reprise Amateur 3 imposée A Reprise Amateur 3 Grand Prix Reprise Amateur 2 Préliminaire Reprise Amateur 2 Libre

6 – REGLEMENT QUALIFICATIVES ET FINALES EN HUNTER & DRESSAGE

En HUNTER

Le **meilleur** résultat des épreuves qualificatives seront retenus pour la qualification au Championnat de France.

En DRESSAGE

Le **meilleur résultat** des épreuves qualificatives seront retenus pour la qualification au championnat de France.

7 – QUALIFICATION CFU

ATTENTION : Les compétitions prévues par la présente circulaire sont les seules qualificatives pour les Championnats de France.

Aucune autre compétition étudiante ne permet d'obtenir des points en ce sens.

- La commission mixte nationale (CMN) établira une liste principale de 36 cavaliers et une liste supplémentaire d'étudiant(e)s qui peuvent être appelé(e)s à suppléer les titulaires.
- La participation à une épreuve académique ou interacadémique FF Sport U est obligatoire pour prétendre à une sélection au Championnat de France.
- Les champions d'académie en dressage, en CSO et en combiné ne sont pas systématiquement qualifiés au championnat de France Universitaire.
- Les demandes de qualification seront étudiées par la CMN qui établira un tableau de 36 sélectionnés en donnant la priorité au classement du combiné et en tenant compte de la dynamique académique. Chaque académie aura droit au maximum à 4 places en CSO, 5 en dressage et 3 en combiné.

Aucune qualification exceptionnelle se sera accordée sans participation à au moins 1 concours universitaire au cours de la saison 2024-2025.

Les demandes sont à faire auprès de la Ligue.

8 – CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIVERSITAIRE

Date : 18,19,20 mai 2025 à Nancy (Grand Est)

Consulter la disposition particulière par le site de la FFSU : [👉 https://sport-u.com/sportsind/EQUITATION/](https://sport-u.com/sportsind/EQUITATION/)

9 – COMMISSION DE DISCIPLINE

En cas de non-respect du règlement mis en place par la CMR, la commission de discipline sera saisie. Elle est composée : de l'étudiante référente en équitation + 1 étudiant tiré au sort + Le directeur de la LHDFSU en charge de l'activité.

Sanctions :

- Avertissement
- Disqualification de la compétition en cours
- Suspension de la licence FFSU

Le Directeur Régional du Sport U

Marc ALBERS